

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
rue Auguste DOMENGET
B.P. 6
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

Conseil municipal du 26 mai 2011

Compte-rendu de la séance

Etaient présents : Jean-Michel BORGEL, Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Claude GOUVERNEUR, Bernard BOULANGER, Gabriel HENRIQUET, Daniel ALESSANDRINI, Valérie BOCQUET-LEGER, Danièle BRUN, Eric DELESCLOSE, Christine DIETZ, Thierry FERRACHAT, Marie Corinne LAUDES, Jean-Jacques MAURIS, Michel MENDEZ-PORCEL, Pierre MICHEL

Excusés et représentés par pouvoir : Christiane BRUNET (pouvoir Jean-Jacques MAURIS), Maryse PRETTE (pouvoir à Pierre GUIDAT), Claude RIOND (pouvoir à Georges PATACINI)

Absente : Nacera ALLALOU

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Danièle BRUN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2011

Au préalable, l'assemblée délibérante est sollicitée pour inscrire à l'ordre du jour le point suivant :

- Z.A.C. intercommunale de la gare : avis sur le retrait du projet du S.D.I.S.

1/ Pôle communal multi activités : avenants au marché de travaux

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur VIGNOUD, premier adjoint.

Monsieur VIGNOUD indique qu'il a été décidé de remplacer le revêtement de sol sportif pour du parquet (lot 7 – sols souples collés) et de supprimer les coffres tunnels (lot n°3B – brise soleil aluminium).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer les avenants de moins-value au marché avec les entreprises adjudicataires CLEMENT DECOR (lot n°7) pour un montant de 16 638,20 € H.T. et A.T.S. (lot n°3B) pour un montant de 774,43 € H.T.

Le montant global du marché de travaux de la construction du pôle communal multi activités s'établit désormais à 1 710 992,29 € H.T. (montant initial 1 741 651,39 € H.T.).

2/ Demandes de subventions d'investissement auprès du Conseil général de la Savoie et du S.D.E.S.

Au préalable, monsieur le maire indique que l'ensemble des demandes de subventions d'investissement correspondant à la programmation de travaux 2012 doit être déposé auprès du Conseil général de la Savoie pour le 30 juin 2011.

Monsieur le maire propose de solliciter l'octroi de subventions auprès du Conseil général de la Savoie et du S.D.E.S. pour :

- matériel de gymnastique (praticable) auprès du Conseil général de la Savoie. Le coût d'acquisition prévisionnel de ce matériel est de 17 263,51 € H.T. (20 647,16 € T.T.C.)
- travaux de réhabilitation de la forges des Allues auprès du Conseil général de la Savoie au titre du patrimoine rural non protégé pour un coût estimatif de 105 000 € H.T. (125 580,00 € T.T.C.)
- travaux hameau « le Bourget » phase 2 : réseaux secs électricité – téléphone (partie financière n°2): renouvellement de la demande auprès du Conseil général de la Savoie pour un montant global de subvention de 21 700€
- travaux d'enfouissement réseaux secs RD 911 – aval du giratoire, avenue de l'Arclusaz : renouvellement de la demande de subvention auprès du Conseil général de la Savoie pour la mise en souterrain du réseau électrique pour un montant estimatif de travaux de 18 646 € H.T. (22 300,62 € T.T.C.)
- travaux d'aménagement de sécurité RD 911 : demande de subvention auprès du Conseil général de la Savoie pour les carrefours piscine et « Villa Yette » dont le coût estimatif global s'élève à 8 968,50 € H.T. (10 726,33 € T.T.C.)
- travaux coordonnés du hameau de « la Chenolaz » : les demandes de subventions portent sur le réseau d'adduction d'eau potable auprès du Conseil général de la Savoie et de l'Agence de l'eau ainsi que sur les réseaux secs auprès du Conseil général de la Savoie et du S.D.E.S. pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique. Le montant global des travaux subventionnables s'élève à 237 594 € H.T. (284 162 € T.T.C.)
- construction de deux courts de tennis : le montant global estimatif des travaux est de 52 548 € H.T.. Une demande de subvention auprès de l'Etat est demandée en complément d'une subvention octroyée par le Conseil général de la Savoie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'octroi de subventions d'investissement pour l'ensemble de ces projets.

3/ Personnel communal : avancements de grade et promotion interne 2011

Monsieur le maire propose de créer trois postes dans le cadre des avancements de grade et de la promotion interne au titre de l'année 2011 :

- 2 postes d'agent de maîtrise (promotion interne)
- 1 poste d'attaché principal (avancement de grade)

et de supprimer parallèlement les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'attaché territorial

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'attaché principal et deux postes d'agent de maîtrise et entérine, à l'unanimité, la suppression d'un poste d'attaché et de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

4/ Eau potable : prolongation du contrat d'affermage pour une durée de un an

Au préalable, monsieur le maire précise que la prolongation d'une délégation de service public est rendue possible pour des motifs d'intérêt général (changement de mode de gestion, transfert de compétence) en application de l'article L 1411-2 du Code général des collectivités territoriales.

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur la prolongation de la durée du contrat d'affermage pour un an dans le cadre du transfert de compétence à la Communauté de communes de la Combe de Savoie et autoriser monsieur le maire à signer l'avenant correspondant, qui porte l'échéance du contrat au 31 décembre 2012.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proroger la durée du contrat d'affermage du service public de l'eau potable pour une durée de un an et mandate monsieur le maire pour signer l'avenant correspondant avec la société fermière.

5/ Subventions de fonctionnement 2011

Suite au vote du budget primitif 2011, monsieur le maire informe qu'il convient d'entériner par délibération l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2011.

Monsieur BOULANGER, adjoint en charge de la vie associative, présente l'ensemble des propositions de subventions de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

association	montant subvention 2011
AI.D.A.P.I.	200 €
ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	250 €
ART(HR)OSE	500 €
AMICALE BOULE	500 €
AMICALE CYCLO DE L'ARCLUSAZ	300 €
AMICALE PEDESTRE DE L'ARCLUSAZ	150 €
LES CHEMINS DE TRAVERSE	600 €
COMITE DE JUMELAGE	400 €
D.A.C.S.	1 000 €
DOJO SAINT-PIERRAIN	1 500 €
FESTIVAL « MUSIQUE ET NATURE »	500 €
HARMONIE LA GAÏETE	1 900 €
L'HERMES D'OLYMPIE	300 €
LES MENESTRELS DE MIOLANS	1 000 €
MOTO-CLUB DES BERMUDES	2 000 €
OLYMPIC RENNIS DE TABLE	1 300 €
REGUL MATOUS	500 €
SAINT-PIERRE HANDBALL	2 800 €
S.P.S. FOOTBALL	3 000 €
S.P.S. GYMNASTIQUE	2 000 €
TENNIS CLUB	1 500 €

6/ Pôle multi activités : convention avec l'association « les Restaurants du Cœur de Savoie »

Monsieur le maire présente le projet de convention avec l'association « les Restaurants du Cœur de Savoie », relative à la mise à disposition permanente de locaux au sein du pôle communal multi activités.

La convention est établie pour un bail d'une durée initiale de 3 ans puis renouvelable tous les 2 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Daniel ALESSANDRINI), mandate monsieur le maire pour signer cette convention.

7/ Forêt communale : coupes de bois 2011

Monsieur le maire donne la parole à monsieur PAJEAN, conseiller municipal en charge de la forêt.

Monsieur PAJEAN précise que l'O.N.F. (Office National des Forêts) doit procéder au martelage de coupes de bois dans la forêt communale. Le volume de ces coupes de bois est estimé par l'O.N.F. à 600 m³. La vente aura lieu en septembre 2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'O.N.F. à procéder au martelage de ces coupes.

Monsieur PAJEAN indique que la SAFER est mandatée par l'A.A.P.P.M.A. (Association des pêcheurs chambériens) pour acquérir une parcelle d'une contenance de 790m² (ZM n°91) dans le cadre de la réalisation de travaux de renaturation de « la Bialle » en 2012.

Le conseil municipal, après discussion, décide, à l'unanimité moins une voix pour (monsieur DELESCLUSE), de ne pas procéder à la vente de cette parcelle.

8/ Saison estivale 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de location à 500 € par mois pour l'exploitation du snack de la piscine municipale pour la saison estivale 2011.

Le conseil municipal mandate monsieur le maire pour signer la convention d'exploitation du snack de la piscine municipale.

9/ Ecole de musique : informations au conseil municipal

Monsieur le maire donne la parole à monsieur GUIDAT, adjoint référent pour l'école de musique municipale.

Monsieur GUIDAT communique diverses informations relatives à la préparation de la rentrée scolaire 2011-2012 ; réorganisation du parcours découverte, projet d'ouverture d'une classe de cor, inventaire complet et maintenance des instruments de l'école de musique, réflexion sur la tarification qui fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

Monsieur GUIDAT informe que l'ensemble de ces sujets sera abordé lors de la prochaine réunion du Comité consultatif qui aura lieu le 15 juin 2011 à 18h.

10/ Motion relative à la fermeture annoncée d'une classe à l'école élémentaire pour la rentrée scolaire 2011-2012

Monsieur ALESSANDRINI, conseiller municipal délégué, informe l'assemblée délibérante que la motion relative à la fermeture annoncée d'une classe à l'école élémentaire pour la rentrée scolaire 2011-2012 n'a

plus lieu d'être : les effectifs de l'école élémentaire baissent et le nombre d'élèves par classe s'établit à 23.

11/ Z.A.C. intercommunale de la gare : modification du périmètre

Monsieur le maire donne la parole à monsieur MAURIS, conseiller municipal et Président de la C.C.C.S.

Monsieur MAURIS indique que le dossier « Loi sur l'eau » sera avalisé pour le périmètre de la future Z.A.C. intercommunale de la gare sauf dans l'immédiat pour la partie qui concerne le projet S.D.I.S.

Il sollicite l'avis de l'assemblée délibérante pour retirer le projet de centre de formation du S.D.I.S. du périmètre de la future Z.A.C. afin de permettre l'avancement de la procédure.

Monsieur MAURIS précise que le projet du S.D.I.S. pourra être réintégré ultérieurement au périmètre de la Z.A.C. intercommunale de la gare.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (monsieur GOUVERNEUR), donne un avis favorable au retrait du projet S.D.I.S. du périmètre de la Z.A.C. intercommunale de la gare

12/ Questions diverses

- Centre multi accueil intercommunal :

Monsieur MAURIS indique que le deuxième test d'étanchéité à l'air du centre multi accueil de Saint-Jean de la Porte aura lieu le mardi 14 juin 2011 à 9h.

L'ensemble du conseil municipal est convié à assister à ce test.

- plan communal de sauvegarde (P.C.S.) :

Monsieur VIGNOUD, premier adjoint, informe qu'une convention a été conclue avec l'I.R.M.A. portant sur la mise en application du plan communal de sauvegarde (P.C.S.).

Deux réunions d'information sur le P.C.S. seront organisées à destination du personnel communal et des élus le 27 juin 2011.

Un exercice de mise en application du P.C.S. se déroulera dans la zone d'activités de Carouge le 5 juillet 2011.

- tarification restauration scolaire :

Monsieur GUIDAT, adjoint chargé des affaires scolaires, informe que les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2011-2012 seront soumis à l'approbation du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 21h55

Affiché en mairie le 3 juin 2011